



AMDH

ASSOCIATION MAROCAINE DES DROITS HUMAINS

RAPPORT

Sur les violations de droits humains
dont ont été victimes
les activistes du Mouvement du 20 février
et les organismes qui le soutiennent

حركة 20 فبراير

20 فبراير

Mouvement 20 février

Movimiento 20 de febrero

February 20th movement

ما مفاكينش!

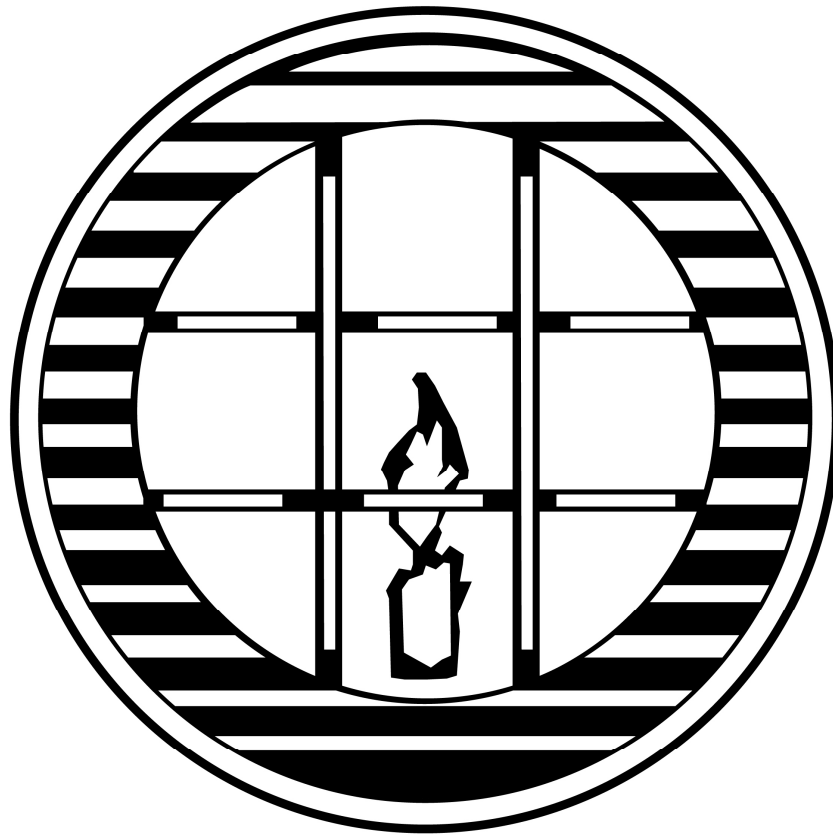
Mamfakinch!

NO CONCESSIONS!

youtube.com/mouvement20fevrier
facebook.com/mouvement20fevrier
twitter.com/mouvement20fev



**Association Marocaine des Droits Humains
Bureau central**



**Rapport sur les violations des droits humains
dont ont été victimes les activistes du Mouvement du 20 février et
des organismes qui le soutiennent
-12 juillet 2011-**

Rapport sur les violations des droits humains dont ont été victimes les activistes du Mouvement du 20 février et des organismes qui le soutiennent

Notre pays a connu le 20 février 2011 un événement historique qui s'est manifesté par le déclenchement effectif, grâce à l'initiative de jeunes marocains, du Mouvement du 20 février, dont le but est la consolidation de la lutte contre le despotisme, les malversations, l'injustice et le népotisme. De même, le Mouvement du 20 février lutte pour la liberté, la dignité, la citoyenneté, la démocratie, la justice sociale, le respect des droits humains et une vie décente pour l'ensemble des citoyens.

L'Association Marocaine des Droits Humains ainsi que de nombreuses organisations politiques, syndicales, droits-humanistes, de la jeunesse, des femmes, culturelles, associatives et d'autres potentialités, ont apporté leur soutien, ainsi que leur engagement effectif dans la préparation des premières manifestations du 20 février.

Pour rappel, les revendications du Mouvement du 20 février, comme elles ont été précisées par ses représentants lors de la conférence de presse organisée par les organisations droits-humanistes le 17 février 2011, au siège central de l'Association Marocaine des Droits Humains, se résument ainsi :

- La promulgation d'une constitution démocratique qui traduit la volonté populaire véridique ;
- La dissolution du Gouvernement et du Parlement et la constitution d'un gouvernement de transition provisoire pour exécuter la volonté populaire ;
- Une justice autonome et intègre;
- Le jugement des personnes impliquées dans les malversations, dans l'abus de confiance et dans le pillage des biens de la nation.
- La reconnaissance de la langue amazigh en tant que langue officielle à côté de la langue arabe et donner l'intérêt aux particularités de l'entité marocaine tant en ce qui concerne la langue que la culture et l'histoire;
- La libération de tous les détenus politiques, des détenus d'opinion et le jugement des responsables de ces actes répressifs ;
- Garantir les conditions d'une vie décente et surtout en ce qui concerne :
 - + L'intégration immédiate et globale des enchômagés dans les structures de la fonction publique;
 - + La garantie d'une vie décente en mettant fin aux causes de la cherté de la vie et par l'augmentation du salaire minimum;
 - + La garantie de l'accès de tous les citoyens aux services sociaux et l'amélioration de leur rendement;

Cependant, les autorités officielles qui sont censées garantir le droit à la manifestation pacifique – contrairement aux conventions internationales et à la législation locale – ont réprimé ce Mouvement avant même son déclenchement par tous les moyens : intimidation, falsification et dénigrement de l'image des jeunes du 20 février, pour tenter de tourner l'opinion publique nationale contre eux. N'ayant pas pu stopper le Mouvement, les autorités publiques ont recouru à tous les moyens de répression tant psychologique que physique sans hésiter de porter atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la sécurité personnelle des jeunes et des forces qui les soutiennent en les rouant de coups de matraque, les piétinant, leur brisant les os, les insultant, les humiliant. Ces dites autorités ont même parfois eu recours aux gangs de mercenaires (baltajis) qu'elles ont commandités pour accomplir ces atteintes graves en dehors de toute légalité. Ceci, sans parler des arrestations et des jugements sommaires, et le contrôle des déplacements des activistes du Mouvement. En outre, elles ont recouru à des interventions violentes et musclées pour disperser des rassemblements pacifiques, en violation grave à la législation locale et internationale.

A signaler que le but essentiel de ce rapport préliminaire est avant tout d'attirer l'attention et dénoncer les nombreuses atteintes aux droits de l'homme, dont sont victimes les jeunes activistes et les militants des organismes qui soutiennent le Mouvement du 20 février. Ce rapport préliminaire se base essentiellement sur les rapports des sections de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme, des militants des organisations qui soutiennent le Mouvement du 20 février ainsi que sur d'autres sources sérieuses. D'autre part, ce rapport vise à contrecarrer la désinformation relative à ces violations, utilisée par les médias officiels, afin d'informer l'opinion publique nationale et internationale.

Eu égard au nombre important de ces atteintes et à leur diversité, il est certain que ce rapport préliminaire, ne peut prétendre couvrir l'ensemble des cas et situations. Mais nous continuons à grouper et collecter toutes les atteintes pour les publier ultérieurement.

Les atteintes observées jusqu'au 12 juillet 2011 sont comme suit :

Tableau des violations

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
26/02/2011	Répression des manifestants lors d'un sit-in	Les manifestants	Coordination d'Agadir de la jeunesse du 20 février	Forces d'intervention rapide	Agadir	Utilisation disproportionnée de la force et blessure d'une trentaine de manifestants, dont quatre ont été admis à l'hôpital dans un état grave. Arrestation d'un manifestant.
26/02/2011	Répression d'un un sit-in et intervention contre plus de 100 manifestantEs.	Liste préliminaire: Rabiâ Haouari, Abderrahim ElKachi, Naoui Fayçal, Boutaina Elmakoudi, Abdellah Afou, Saïd Haddad, Mohamed Elouassi, Ali Outchraft, Ahmed Bijari, Loubna Arkhaoui, Abdelghani Benoussi, Samira Abid, Elmaniri Mustapha, Ibrahim Boulid, Mohamed Aboud, Omar Souani, Jihane Elmanzli, Younès Kamal, Youssef Oussaïh, Elkabbaj Mohamed Amine, Abderrazzak Elmouzaki, Sadik Mae Elaïnaine, Hamid Akdid, Mohamed Akyoud, Khadija.	Mouvement du 20 février	Les forces d'intervention rapide	Agadir	Cette intervention a entraîné des blessures dans les différentes parties du corps, des fractures au niveau du bras, du nez. Plus de 40 blessés ont été transférés aux hôpitaux d'Agadir et Inezgane.
20/05/2011	Intervention musclée pour interdire la marche au quartier Dakhla. Des témoins oculaires ont vu Laânigri qui dirigeait en personne la répression. Lors de ces interventions, 2 jeunes sont blessés.	Les jeunes blessés sont: Ali Outcherraft Ali Boulhina	Mouvement du 20 février Agadir	Les forces de l'ordre	Agadir	
26/05/2011	Perquisition du domicile d'un membre du Mouvement du 20 février et de la Jeunesse de la Voie Démocratique à 21 h 30 par les forces de répression à Hay Dakhla.	Ali Outcherraft	Mouvement du 20 février		Agadir	
29/05/2011	Les forces de répression armées de gourdins pourchassaient dans les rues de Hay Dakhla les manifestants. Plusieurs protestataires ont subi des blessures plus ou moins graves.	Manifestants du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	Différentes forces de répression	Agadir	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
06/05/2011	Arrestation de l'activiste du mouvement du 20 février	Abderrahim Ouahman	Mouvement du 20 février	Les gendarmes	Aït Amira	
20-21/02/2011	A la suite du mouvement de protestation	<p>40 détenus parmi lesquels : Saïd El Ahmadi - Ilias El Kamili, Fayçal Benahmed, Mohamed Bouïchi, Abdelmjid Elomari, Jamal Ousaïd ben Abdelmalek, Abdelkader Oulad Abdelmalek, Achraf Sahraoui - Mohamed Ashad, Imad Azeroual, Fouad Ouled Abdenbi, Ahmed Laâmarti - Tarik Atourki, Noureddine Seddiki Hassan Boulaâyoun, Mohamed Aït Omar, Abdelfettah Afellah- Mohamed Afellah, Ahmed Ameziane- Rachid Achoukhi - Imad Benseddik- Taoufiq Takouki - Redouane ElBatmi- Nabil ElFassi</p> <p>Liste des personnes mortes calcinées: Nabil Jaâfar: 19 ans Imad El Qadi: 18 ans Jaouad Benkaddour : 25 ans Jamal Salmi: 24 ans Samir Bouazzaoui: 17 ans.</p>	Des citoyens	.	Al Hoceima	<p>Selon la version officielle, les personnes mortes ont été trouvées calciner au sein de l'agence de la Banque populaire.</p> <p>Le Bureau central de l'AMDH a adressé le 19 avril 2011 une lettre au Ministre de la Justice et au Ministre de l'Intérieur pour l'ouverture d'une enquête sur les circonstances du décès des 5 citoyens d'Al Hoceima.</p> <p>La Cour pénale d'Al Hoceima a prononcé les verdicts suivants :</p> <p>Six personnes innocentes Deux mois de prison ferme pour les 34 restants.</p>
13/03/2011	Intervention des forces de l'ordre avec violence contre les manifestants du mouvement du 20 février les dispersant et les pourchassant dans les rues de la ville	Des manifestants	Mouvement des jeunes du 20 février Berkane	Les autorités locales	Berkane	
26/05/2011	Les forces publiques ont perquisitionné des domiciles et procédé à de nombreuses arrestations. Un sit-in a été organisé en parallèle avec le procès de 8 jeunes. Les forces de sécurité ont battu les manifestants, humiliés et arrêtés le secrétaire du Bureau de la section de l'AMDH qui suivait le procès en cours et le secrétaire du syndicat des employés de la Promotion nationale a été pour sa part enlevé.	<p>- Seddik Kabbouri secrétaire du Bureau de la section de l'AMDH et Coordinateur de la Coordination de Bouarfa et secrétaire général de l'Union locale de la CDT</p> <p>- El Mahjoub Channou secrétaire du syndicat des employés de la Promotion nationale.</p> <p>Mohamed Nakbaoui, Jamal Atti, Abdessamad Karkoub, Abdelkader Kaza, Yassine Bellit, Abdelaziz Boudabia, Abdelali Keddida et Ibrahim Mkadmi.</p>	Coordination de Bouarfa	Les forces de l'ordre	Bouarfa	<p>Verdicts en 1^{re} instance :</p> <p>Seddik Kabbouri et El Mahjoub Channou : deux ans de prison ferme chacun ;</p> <p>Sept jeunes : 3 ans de prison ferme chacun ;</p> <p>Le huitième jeune : deux ans et dix mois de prison ferme.</p> <p>En appel : deux ans de prison ferme pour Seddik Kabbouri et Mahjoub Chennou et 16 à 18 mois de prison ferme pour les 8 autres jeunes.</p>

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
21/05/2011	Suite à une marche organisée par des élèves ont été arrêtés et transportés à Er-Rachidia.	Quatre élèves	Mouvement des jeunes du 20 février	Les gendarmes	Boudnib/Er-Rachidia	
17/02/2011	Arrestation d'un militant qui distribuait des appels aux manifestations du 20 février.	Saïd Sakhi	Jeune du mouvement du 20 février	Les forces de l'ordre	Casablanca	Il a été violenté puis libéré.
25/02/2011	Arrestation de 11 jeunes dont trois filles pendant la campagne de mobilisation pour la manifestation du 27 février 2011.	Fatah Elaidi- Marouane Yousfi-Faïçal Merzak- Abdeslam ElJaouhari - Saoussan Bourhil- Amal Koumia- Moukhliis Housni-Amine Elbakili- ElKartoumi Mourad- Dalal Amina- Zahira Haraka	Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Forces de l'ordre lors d'une ronde	Casablanca	Les jeunes ont été violentés et insultés. Amal Koumia, membre de l'AMDH section de Casablanca, a été arrêtée puis relâchée.
13/03/2011	Le siège du PSU a été encerclé et des dirigeants du parti ont été violentés, humiliés et séquestrés.	Des dirigeants du Parti	Le Parti Socialiste Unifié (PSU)	Les forces de l'ordre	Casablanca	
13/03/2011	Arrestation de plus de 123 militants. Blessures de dizaines de personnes à des degrés de gravités différentes pendant un sit-in pacifique à Casablanca.	<p>Liste préliminaire des détenus: Asaad Khattabi, Oussama Lakhlifi, Ahmed Mediani, Ali Oukadi, Mounaïm Ouhatti, Yahya Aït Alkacim, Redouan Bercha, Bouabid Ould Daouïa, Abdelkader Bouni, Thami Taghia, Hilal Mohamed, Mohamed Maânaoui, Rachid Safi, Younès Faridi, Younès Amine, Younès Idomar, Anas Idomar, Anas Chbaâ, Rachid Boukacim, Bettina Abderrahim, Mermouk Mustapha, Damoum Abderrahim, Khalid Bentaïb, Younès Sabghane, Redouane Sebghane, Bouchaïb Zaïd, Mohamed Salem, Boubker El Ounkhari, Yassine Hamyane, Abdellah Ouakif, Salah Lamaïzi, Houssam Ed-dine Majda, Saïd Benlamine, Aït Cheikh Youssef, Saâd Oudahrat, Oubach Abdeslam, Salem Farghyoune, Bakhout, Mohamed Maraji, Khalid Reda, Mohamed Farah, Farah Abderrazzak, El Hamraoui Mohamed, Yassine Hamyane, Rachid Saqi, Ouahb Kermane, Ahmed Fannaoui, Abdellah Bousaâdane, Abdellah Ouakif.</p> <p>Liste des blessés: Mehdi Shaïri, Mohamed Benyoub (ancien membre du Bureau central de l'AMDH), Abdellah Zaâzaâ, Saïd Chami, Mohamed Kerrou, Mehdi Sijami, Saïd Abahrach, Ali Benjelloun, Hassan Boussairi, Cheikh Elokadi, Mourad Moudaffar, Abdelaziz Lakraïdi, Abderrahim Mkatfi, Salah Farid, Ahmed Benjamdoun, Yassir Charak, Sara Soujar, Hassan Dafir, Abderrahim Moussaid, Driss Radi, Zouhair Lboulita, Ali Jouat, Adnan Barjani, Yassin Najah, Fouad Chtioui, Mouna Najah, Yassir Chourak. Youssef Marchane, Ibrahim Redouane, Adil Yousfi, Mohsine Laghdissi, Abdelhak Sabri et l'humoriste Ahmed Snoussi alias Bziz.</p>	Mouvement des jeunes du 20 février et des acteurs politiques et droits-humanistes	Les forces d'intervention rapide	Casablanca	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
03/05/2011	Disparition du passeport et de la carte de résidence présentés par la militante à la police lors de la fouille des bagages dans un isoloir. Les bagages transportés et la militante a été forcée de rater le vol.	L'étudiante Farah Abdelmoumni militante du Mouvement et membre de l'AMDH en France et fille de militants connus dans les milieux droits-humanistes nationaux et internationaux.	Mouvement des jeunes du 20 février au Maroc et en France	La police de l'aéroport	Casablanca	La militante a déclaré qu'elle a été interrogée sur ses liaisons avec le Mouvement du 20 février que la police voulait exercer des pressions sur la militante et ses parents pour mettre un terme à leurs activités militantes. Deux lettres ont été adressées au ministre de l'Intérieur de la part du PSU et de l'AMDH.
21/05/2011	Alors qu'ils distribuaient des appels pour la marche du 22 mai à l'avenue Chajar à Sbata, des militants ont été arrêtés par la police puis transportés vers une destination inconnue où ils ont été violentés.	07 militants	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Casablanca	
22/05/2011	A Sbata, plus de 90 militants ont été blessés à l'avenue Driss Harti quartier Chajar. Nombreux sont les militants arrêtés et répartis dans les différents commissariats (Dar al-Hamra à Hay Hassani et le 4 ^e arrondissement à Ben Msik).	<p>Listes des détenus : Yassine Zat, Youssef Ankrîd, Nourdine Mohsine, Abderrazzak Serhani, Taoufiq Ikbâl, Brahim Radi, Abderrahim Mourid, Bouchaïb Zaid, Hicham Zine, Abdelhamid Chibl, Mohamed Loughlam, Abdeslam Baddi, Kiriani, Mustapha Saki, Mustapha Merzouki, Nourdine Kartaj, Annar Mustapha, Abderrahmane Aït Lahcen, Ahmed Faouzi, Abdelfettah Ammari, Mourad Ouahi, Abdessamad Nigh, Mohamed Hibal, Khalid Khadim, Hassan Mennani, Kamal Charkaoui, Ismaïl Rassil, Mohamed Karroumi, El Mehdi, Khalid Rida, Abdelouhed Yousfi, Oualid Asaad, Omar Rifâï, Mourad Modhaffar, Omar Lahlou, Abdeljalil Ghila, Abdelmajid Razik, Hassan Biyar, Hassan Bella, Abdelkader Maghri, Abdelilah Garni.</p> <p>Liste des blessés : Abdelhakim Choukar, Mustapha Saqi, Nour Salam Kartaj Abdellatif Boutega, Abdelghani Ribouh, Al-Hachem Bejoua Saïd Baroudi, Brahim Radi, Hamza Mahfoud, Rachid Nqizi, Abderrazzak Oujaghd, Mourad Rathoun, Abderrahim Mezzat, Mustapha Mermouk, Adil Karroumi, Rachid Idrissi, Abdelmajid Laâroussi, Fatmi Chourouk, Bouchra Sabir, Khadija Ghazine, Nadia Maaidin, Khadija Benjdida, Mohamed Mouradi, Bachir Bouzak, Abderrahim Alaoui, Mustapha Manzki, Karim Dilam, Lahcen Akdach.</p>	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Casablanca	Après l'agression, les blessés ont été transportés à l'hôpital Ben Msik avenue Nil.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
29/05/2011	La zone de Sbata a été encerclée par les forces de sécurité la nuit du samedi 28 mai 2011. La 1 ^{re} intervention a eu lieu à 17h 45. Des policiers qui réprimaient les protestataires ont été encerclés par les citoyens qui leur ont permis de sortir des foules indemnes. La répression n'a épargné ni les journalistes ni aucune tranche d'âge des citoyens participants ou non aux marches. De nombreux citoyens sont blessés..	Liste des blessés : Saïd Bellamine, Ayoub Moutwafi, Mounir El Kettaoui, Abdelaziz Mazouzi, Fatiha Moustadrif, Mohamed Balfoul, Boubker Benjelloun, Aït El Haj, Abderrahim Rahmani, Abdellah Zraïdi, Ainous, Najm Douch, Redouane Ben Khouya, Brahim Laghbar, Hafsa Takrouk, Hanane Elasloui et sa mère, Saâdia Jaghlali, Ahmed Moukhlis, Rachid Bazi, Ahmed Raïs, Hamza Mahfoud, Nabil Kouma, Bouchaïb Zaïd, Abdellatif Boutaka, Hicham Khattabi, Houcine Marar, Abdellah Mouaq, Mustapha Naciri, Khalid Ahmad, Abdelhamid Hilal, Naïma Aghrad, Najam Douichi, Abdelmjid Moujtahid, Abdelmjid Fafim, Saïd Radif, Brahim El Hani, Houcine Hadem.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les différentes sortes des forces de sécurité : les faucons, les forces Blair, anti-émeute, les forces auxiliaires, police en civil.	Casablanca	
20/06/2011	Un jeune du Mouvement du 20 février a été enlevé dans une Palio vers 16h30mn du café Yasmina près du parc Yasmina avenue Rahal Meskini au centre de Casablanca.	Un jeune du Mouvement du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	La DGST	Casablanca	
06/07/2011	Alors qu'il abritait l'assemblée générale du Mouvement du 20 Février, le siège du PSU, rue Agadir à Casablanca, a été attaqué par des personnes qui ont saccagé les vitres, les fenêtres et les portes ...	Le PSU et les jeunes du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	Personnes armées de couteaux, sabres (les baltajis)	Casablanca	
10/03/2011	Intervention à l'encontre des militants et des familles de détenus ayant entraîné l'arrestation du militant Mohamed Toubi porte-parole du Mouvement du 20 février à Chefchaouen. Un manifestant a été transféré dans un état critique à l'hôpital Mohamed V.	Mohamed Toubi, Mokhtar El Manoudi	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Chefchaouen	
21/05/2011	Intervention violente des forces de répression et arrestations de manifestants du Mouvement du 20 février. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.	57 blessés dont Lotfi El Hazhaz 10 détentions.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Chefchaouen	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/05/2011	Encerclement durant 3 heures et interdiction à toute personne de quitter le siège de l'USFP où se tenait une réunion du Conseil d'appui et des membres du Mouvement du 20 février.	Les membres Conseil d'appui et du Mouvement du 20 février.	Les membres Conseil d'appui et du Mouvement du 20 février.	Les forces de l'ordre	Chefchaouen	
27/05/2011	Les forces de répression avec des chiens police ont arrêté procédé à des arrestations à la suite des deux marches pacifiques organisées par le Mouvement du 20 février pour protester contre la décision de mise à pied de l'Imam de la mosquée Al-Sounna qui, lors de sa prêche, a félicité les révolutions arabes.	Parmi les citoyens arrêtés : - Un membre du Mouvement du 20 février - Un membre du Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février et Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Chefchaouen	La cour d'appel a prononcé le 17 mars des verdicts de 3 ans de prison ferme pour les 5 détenus. Cette durée a été réduite le 03 mai par la cour à 1 an de prison ferme et an de sursis pour 5 autres.
11/05/2011	Vers 10 h du matin, un jeune du Mouvement du 20 février a été enlevé, drogué et emmené à la forêt Haouzia à 10 km d'El Jadida où il a subi un interrogatoire. Il a été torturé et menacé.	Jeune du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	La police secrète	El Jadida	Vers 14 heures, il a été relâché sur la côte de Haouzia.
22/06/2011	Lors d'un sit-in, les manifestants ont été agressés par les baltajis du makhzen par des coups de poing et en leur lançant des tomates, des pierres, des pommes de terre ... et ce en la présence du Caïd du 4 ^e arrondissement, des éléments de la police secrète et des mokaddems. Les blessés ont dû trop attendre avant leur transport à l'hôpital.	Les manifestants blessés : Zineb, Meriem, Wafae, Redouane, Hamza, Mohsine, ... Les membres des composantes d'appui au Mouvement : Mohamed Bouziani membre du Comité local de la Voie démocratique, Hamid Abou al Fadl et Mohamed Belbaraka membres du PSU Abderrahim Sioui président de la section de l'AMDH, Abderrahim Chahbi du parti al Oumma.	Mouvement du 20 février	Les baltajis du régime	El Jadida	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
03/07/2011	Les militants du Mouvement du 20 février ont été attaqués par les baltajis moyennant des bâtons, des pierres, des tomates, des pommes de terre et des œufs. Ils insultent les militants et leur confisquent les banderoles et les équipements, les mégaphones, les appareils photographiques, les téléphones portables,...	Les militants du Mouvement du 20 février et des forces d'appui au Mouvement	Mouvement du 20 février	Des responsables sécuritaires et les baltajis Nour Eddine Lamkhayar président de la commune de Oulad Hsain, Abdelfettah Tanouri, Mohamed Chaouen, Mounir fonctionnaire à la faculté des sciences, Mustapha alias Ould Kouiyas... le caïd du 2e arrondissement, certains mokedems et des policiers en civil.	El Jadida	Une lettre a été adressée à Mme la Présidente de l'AMDH, A Messieurs le Ministre de l'Intérieur, le Président du Conseil national des droits humains et le Chef de la Sûreté provinciale.
20/02/2011	Arrestations d'étudiants suite à leur participation aux marches du 20 février.	Liste des 14 étudiants arrêtés : Rachid Kamal, Rachid Moujahid, El Alami Chantoufi Taoufiq, Youssef Zamzam, Ismaïl Bennani, Merzouk Al Issi, Bachir Lahmidi, Abdelfettah Salem, Abderrahim El Ghallouch, Adil Mernissi Habib Sahli, Rachid Hassouni, Miloud Alilou, Anouar Darif.	Étudiants de l'université Mohammed ben Abdellah	Les forces de répression	Fès	Le 6 avril 2011, la cour d'appel a prononcé les verdicts suivants : 2 étudiants acquittés : El Alami Chantoufi Taoufiq et Rachid Hassouni. 12 étudiants : 2 mois de prison ferme en plus d'une amende de 500dhs.
21/02/2011	Arrestations d'étudiants au sein de la cité universitaire en raison de leur participation aux marches le 20 février.	Arrestations de 21 jeunes.	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Fès	Ils ont été libérés.
16/05/2011	Les forces publiques ont usé de la violence contre les manifestants pendant la marche du Mouvement du 20 février.	Khalid Abd El Moumen (Président de l'AMDH section Fès), Abdelmajid Lotfi (son vice-président), Ahmed Baghdadi, Khadija Hmimiss (55 ans) et ses deux filles.	Conseil d'appui au Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Fès	
20/05/2011	Suite à l'intervention des forces de répression, de nombreux citoyens dont des étudiants ont été torturés physiquement et humiliés. 40 manifestants ont été arrêtés. Une lettre adressée par Mohamed Ghalout à la presse relate les styles de torture qu'il a subis.	40 manifestants dont deux étudiants Mohamed Ghalout et Fatima Zahra El Meklaoui	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Fès	Les manifestants ont été immédiatement relâchés sauf Fatima Zahra El Meklaoui et Mohamed Ghalout. Après la libération de Fatima Zahra, Mohamed Ghalout a été transféré à la prison d'Aïn Kadouss. Il a été présenté devant la cour le 25 août 2011 et son procès a été reporté au 29 septembre 2011.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
22/05/2011	La marche a été réprimée par les forces publiques et plusieurs manifestants ont été gravement blessés. Les forces publiques ont confisqué aux manifestants : 2 appareils photographiques, 4 téléphones portables, toutes les banderoles et drapeaux..	01 détenu : Nabil Talha Blessés : Membres de la section de l'AMDH de Fès: Saïd Bouali / Lahcen Stitou, ./ Safsafi / Oudghiri / Hayat El Bourkadi / Rachid Latif / Abdelali / Abdelhamid Mouine / Mohamed Adlouni / Hassan Idrissi / Un étudiant de la faculté des lettres Saïs / Fatima Zahra Kadouri ./ Arid / Mohamed Bennis Mellouki / Zouhair Laghrissi / Adnane Moujahid / Abderrahmane Zeriouh / Abderrazzak Ferchakhi / Ahmed Farat / Fadil Setti Mohamed Meskini / Ismaïl Ammouri, Abderrahim El Kellati, Mohamed Naïji, Mustapha Allam, Azzeddine Slimani, Abdelhamid Mrabet.	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Fès	Nabil Talha enlevé de l'hôpital et présenté au juge d'instruction de la cour d'appel de Fès le mardi 24 mai puis poursuivi en état de liberté provisoire.
21/06/2011	Des membres du Mouvement du 20 février, qui distribuant des tracts incitant au boycott du référendum sur le projet de la Constitution, ont été agressés par des voyous (baltajis) accompagnés de responsables des autorités locales au su et au vu des forces publiques.	Activistes du Mouvement du 20 février : Les activistes du Mouvement ont été humiliés et l'un d'eux Ismaïl Ammouri blessé au niveau de l'œil et du pied.	Mouvement du 20 février	Des voyous (baltajis) accompagnés de membres des autorités locales.	Fès	
27/06/2011	Alors qu'ils distribuaient des appels émis par le Conseil national du département politique de la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane appelant au boycott du référendum sur le projet de la Constitution, les deux étudiants ont été arrêtés, conduits dans une voiture de police (route de Séfrou), torturés puis relâchés.	Mohamed Fenani et Bilal Bahammi, membres de la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane à Fès	la Jamaâ Adl wa-l-Ihsane à Fès	Les forces publiques	Fès	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/06/2011	4 voyous (baltajis) portant des masques ont agressé un étudiant membre du Mouvement du 20 février au quartier Lido le blessant à l'aide d'un sabre au visage, son oreille gauche coupée en deux. L'étudiant a subi par la suite une opération chirurgicale urgente et 20 points de suture. Quelques minutes après cette agression, de nombreuses personnes transportées dans des voitures du maire de la ville armées de sabres, de pierres et de cocktails Molotov ont mené une attaque contre la cité universitaire provoquant des affrontements avec les étudiants durant toute la nuit.	L'étudiant Mohamed Rifi de l'Université Dhar Mehraz et membre du Mouvement du 20 février à Fès et plusieurs étudiants.	Mouvement du 20 février	Des voyous (baltajis)	Fès	
14/08/2011	Les forces de répression ont empêché la marche nationale du Mouvement du 20 février. Certains militants du Mouvement du 20 février de Khémisset ont été violentés par les forces de répression pour les empêcher de rejoindre les manifestants. Lors de leur dispersion, certains manifestants ont scandé quelques slogans pour que les forces de répression les attaquent. Une militante a été transférée au centre hospitalier universitaire. Sa caméra lui a été confisquée. Un journaliste du Journal Akhbar al-Yaoum a été violenté par les forces de sécurité qui lui ont retiré son badge.	Militante de Fès : Imane El Ouahhabi. (Caméra confisquée) Militants de Khémisset: Dalal Azza, Soufiane Ghislat, Brahim Oulhaj. Le journaliste Mohamed El Harroudi (badge confisqué)	Mouvement du 20 février	Forces de répression	Fès	
25/02/2011	A la suite d'une manifestation du Mouvement du 20 février, les forces de police ont arrêté des manifestants	Mohamed Laôuinat Hamdi Kridouch Salah Birouk	Mouvement du 20 février	Forces de Police	Goulmime	
21/02/2011	Les forces de répression ont usé des balles en caoutchouc et des bombes lacrymogènes contre une marche pacifique organisée par des élèves de deux lycées revendiquant la libération des élèves détenus à Hoceima. Il y a eu plusieurs arrestations.	Noms de quelques détenus: Khalid El Ghalizouri / Amal El Maâraoui / Amine Benmoussa/ Slimane El Hadouchi / Mourad Lemrabet / Bachir Hajji / Ibrahim El Haddadi / Abdelmjid El Haddadi / Abdelhamid Halifi / Mhamed El Halfioui / Mohamed Saïd Derrazi / Mohamed Sbaï / Abdelhak Chtioui / Slimane Ziani.	Elèves des lycées Imzouren et Moulay Ismaïl	Forces d'intervention mobile	Imzouren	
27/02/2011	Altercations entre les manifestants et les forces de répression qui les empêchaient de rejoindre le lieu de la manifestation. Les Mokadems et les chioukhs et des éléments des services de renseignements ont terrorisé les familles et les jeunes du Mouvement du 20 février.	Les manifestants	Mouvement du 20 février	Les forces de sécurité et les agents auxiliaires des autorités locales.	Kalaât Seraghna	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
17/02/2011	Arrestation de deux jeunes militants qui distribuait des appels aux citoyens pour leur participation aux manifestations du 20 février.	Oussama Tsioussa et Walid Hasdou	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police	Kénitra	Ils ont été violentés, menacés puis libérés. Les autorités ont exercé des pressions à l'encontre leurs familles.
27/02/2011	Arrestations de manifestants du Mouvement du 20 février.	15 manifestants dont : Hafid Zemri, Saïd Zouhri, Othman Rkini, Ismaïl ElKomra, Khalid Srissef, Hicham Merzouk, Zouhair Niyya, Jaouad Elhiki, Ibrahim El Kalai, Achraf, Moughit	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police	Kénitra	Ils ont été libérés.
26/05/2011	Agression d'activistes du Mouvement du 20 février dans la zone d'Ouled Oujih alors qu'ils distribuait des tracts appelant à la marche.	Activistes du Mouvement du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police	Kénitra	
28/05/2011	L'intervention des forces de répression contre les manifestants a entraîné de nombreux blessés et des arrestations. Les forces de répression ont fait usage de gourdins et de vases arrachés de la devanture de cafés pour les lancer sur les protestataires.	Plus de 25 blessés dont deux femmes et plus de 13 manifestants arrêtés dont un étudiant Younès Tir.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police, les forces auxiliaires et des policiers en civil.	Kénitra	Les manifestants arrêtés ont été conduits par les forces publiques à la forêt Fouarat, violentés puis relâchés.
19/06/2011	Les forces de répression renforcées par des baltajis ont encerclé puis violenté les manifestants à Place Bir Anzarane et ont amené des taxis pour bloquer toutes les issues. De nombreux manifestants ont été blessés dont deux graves ayant nécessité une hospitalisation.	De nombreux blessés dont deux graves : Hafid Zamri Abdellah Chkiria	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression et les baltajis	Kénitra	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
23/02/2011	Descente massive dans la ville de renforts inhabituels des forces de répression. Interdiction du sit-in prévu par l'AMDH section locale en solidarité avec le Peuple libyen	Association Marocaine des Droits Humains section de Khémisset	Les militantEs de l'AMDH et de la société civile	Les Compagnies mobiles d'intervention (CMI), les forces auxiliaires et différents services de renseignements	Khémisset	Les autorités locales et la police ont mené une campagne demandant aux commerçants de fermer leurs commerces.
23/02/2011	Des facebookers ont appelé à un sit-in et les forces de répression ont encerclé le lieu de rassemblement et intervenu avec violence. Les affrontements se sont étendus à plusieurs quartiers de la ville pendant des heures entre jeunes manifestants et les forces de répression qui ont lancé des bombes lacrymogènes. Il y a eu plusieurs arrestations et blessés. Les vitres et des guichets automatiques de trois agences bancaires ont été saccagés.	Arrestation de 89 jeunes puis relâchés. 26 détenus ont été présentés devant la cour pénale de Salé : Parmi les détenus : Anouar Bjaoui, Yassine Bjaoui, Abdelhak Lagrioui, Saïd Bouchemmama, Yassine El Omari, Mounir Mhanna, Adil El Khoumsi ben Mohamed, Majid Benthani ben Mohamed, Yassine Benachir ben Abdellah, Soufiane Ahanach, Mohamed El Ferjani, Anas Nouri (mineur), Bilal Ikkou ben Mohamed (mineur), Saïd Abdelmoula ben Lahmidi, Nabil Touhtouh ben Jillali, Mohamed El Boukhari ben Abdeslam, Mohamed ben Bouazza, Ahmed Qallouz, Ahmed Es-Sersah, Benaïssa Hammaz..	Des manifestants protestant contre les mauvaises conditions sociales et économiques	Les Compagnies mobiles d'intervention (CMI), les forces auxiliaires et différents services de renseignements	Khémisset	Le 25 avril, la cour a prononcé trois verdicts concernant 3 mineurs : Un jeune : 2 ans de prison ferme. Deux jeunes : une année de prison ferme. Le jugement des 23 autres détenus a été reporté 3 fois et le 12/07/2011, la cour a prononcé les verdicts suivants : Groupe 1 : 1 année de prison ferme + 1 année de sursis. Groupe 2 : 6 mois de prison ferme. Groupe 3 : 5 mois de prison ferme + une amende de 500 dhs. La demande de la partie civile a été refusée.
13/05/2011	Arrestation d'un jeune militant membre du Mouvement du 20 février de Marrakech, de l'ANDCM de Marrakech à 10 h 30 du matin à la suite d'un contrôle d'un bus en direction de Fès. La police a affirmé qu'il était recherché.	Le jeune Othmane Chouini	Mouvement des jeunes du 20 février de Marrakech	La police judiciaire	Khémisset	Après sa visite par l'AMDH section de Khémisset et suite à la vérification des documents actualisés, il s'est avéré que l'affaire était caduque. Le militant a été relâché le soir.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
24/02/2011	Pour empêcher la tenue du sit-in, les forces d'intervention rapide et les forces auxiliaires ont occupé les quartiers populaires où les citoyens ont été humiliés et ont encerclé le siège local de l'AMDH pour empêcher les jeunes du Mouvement du 20 février de tenir le sit-in de protestation	Les habitants de quartiers populaires Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les Compagnies mobiles d'intervention et les forces auxiliaires	Khénifra	Mobilisation inhabituelle des forces de sécurité publiques et secrètes
19/04/2011	A 23h 40mn, au quartier la Syrie, n° 1, trois policiers en civil ont agressé un membre du Mouvement du 20 février.	Abdelilah Kaddouri	Mouvement des jeunes du 20 février	Trois policiers en civil.	Khénifra	
13/03/2011	Interdiction du sit-in prévu par le Mouvement du 20 février et arrestation de 12 activistes du Mouvement.	Des manifestants	Coordination du 20 février Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Khouribga	
20/02/2011	Plusieurs jeunes ont été arrêtés loin des lieux des événements (près du lieu du travail, de la caserne militaire, ...).	Liste des arrestations : Bilal Souna, Yassine Mourabit, Slimane El Abbassi (souffre d'un traumatisme mental), Jaouad Chentouf, Mohamed Toudi, Ayoub Mansouri, Mohsine Tahiri, Larbi Lacridi.	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Ksar El Kébir	¶Signature des PV par l'usage de la force ou de pressions différentes. Les PV attestent de plusieurs violations objectives et de forme. La 1 ^{re} date du procès est fixée pour le 14 avril puis reportée au 28 du même mois...
04/07/2011	Alors qu'il se présentait à la police au quartier Ourouba pour demander une attestation de perte de sa carte d'identité, un militant de l'Association Nationale des Diplômés Chômeurs au Maroc et du Mouvement du 20 février a été arrêté du fait d'un avis de recherche daté du 05/05/2007. Il a été relâché sous la pression d'une manifestation d'appui. La police l'a convoqué pour être déféré devant le procureur le mercredi matin.	Rachid Dari	Mouvement du 20 février	La police	Ksar El Kébir	Il s'est présenté comme convenu et le commissaire lui a annoncé que son dossier est classé.
20/02/2011	Intervention des forces de répression contre les manifestants causant de	20 détenus	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Larache	Le 26 avril 2011, la cour d'appel de Tanger a prononcé son verdict

	nombreux blessés et des arrestations.					concernant les 20 détenus : ils sont tous acquittés.
27/02/2011	Enlèvement et arrestation	Elayachi Ryahi	Le président de l'Association des fidèles aux droits humains	Les forces de police	Larache	La cour de Tanger l'a acquitté le 12 avril 2011. Cependant, le parquet l'a poursuivi en appel et son procès devait avoir lieu le 02 août 2011.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
26/05/2011	Un élève a été agressé par 6 policiers en civil.	L'élève Abdessamad Sitaoui	Mouvement du 20 février	Les forces de sécurité	Laâzib (Lakliâ sud du Maroc)	
17/02/2011	Arrestation de deux jeunes militants distribuant des appels aux citoyens pour la participation aux manifestations du 20 février.	Sanae Zrikem et Badr Arich	Jeunes du Mouvement du 20 février	Les forces de l'ordre	Marrakech	Ils ont été violentés puis libérés quelques heures après.
21/02/2011	Arrestation et torture d'un jeune.	Amine Ben Khaldoun	Mouvement du 20 février	Les forces de l'ordre	Marrakech	Il a été relâché.
23/02/2011	5 jeunes distribuant des appels au sit-in ont été arrêtés au quartier Daoudiyate et torturés et transportés dans une Toyota 4x4 grise.	Loubna Afaryat, Fatima Zahra Faïz, Jalal Al Qotbi, Abdelkrim Afilal et Abdelhak Talhaoui.	Membres du Mouvement du 20 février	Les autorités locales	Marrakech	Abdelkrim Filali a été relaxé. Le tribunal a regroupé les dossiers des jeunes détenus entre le 23/02/2011 et le 09/03/2011 et la cour a prononcé le 07 avril 2011, son verdict pour Abdelhak Talhaoui: 4 ans de prison ferme.
24/02/2011	Arrestation lors de la distribution d'appels à la manifestation	Larbi Jeddi	Membre du 20 février et militant de l'Association Nationale des diplômés chômeurs	Les autorités locales	Marrakech	Le 23 mai 2011, elle a prononcé les verdicts suivants : Deux mois de prison ferme pour Loubna Afaryat Fatima Zahra Faiz.
25/02/2011	Un jeune a été arrêté dans un cybercafé au quartier Daoudiyate.	Naceur Hsaïn	Membre du Mouvement du 20 février	Les autorités locales	Marrakech	Quatre mois de prison ferme pour Jalal Al Qotbi. Larbi Jeddi. Naceur Hsaïn Hicham Meskini
09/03/2011	Un jeune a été arrêté après l'encercllement de son domicile. Son dossier a été ajouté à ceux des cinq détenus du 23 février	Hicham Meskini	Militant du Mouvement du 20 février et membre de l'Association nationale des diplômés chômeurs à Marrakech	Éléments de la DST	Marrakech	
24/02/2011	Lors de la réunion des membres du Mouvement du 20 février les forces de sécurité ont encerclé le siège du PSU.	Membres du Mouvement des jeunes du 20 février	Mouvement des jeunes du 20 février	Les autorités sécuritaires	Marrakech	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
25/02/2011	Un activiste heurté par deux motos de faucons de la police, battu puis enlevé dans une voiture civile vers une direction inconnue.	Lahcen Bahamou	Activiste Amazigh	Les agents de police	Marrakech	Il a été torturé puis relâché.
06/03/2011	Répression d'un sit-in et intervention violente des forces d'intervention rapide contre des manifestants à la Place Koutoubia près de Jamaâ Elfna. L'intervention des forces de répression a entraîné de nombreux blessés graves.	8 personnes ont été arrêtées.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces d'intervention rapide	Marrakech	Les 8 personnes ont été libérées.
08/05/2011	Un groupe de jeunes revendiquant devant le tribunal la libération des détenus suite à la marche nationale ont été arrêtés.	Arrestation de 8 jeunes : Soufiane Chagoura – Yasser Charik – Youssef Aâroui – Faïssal Marzak – Larbi Habbach – Abdelhakim Khoumini – Abdelfettah Aït Baha	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Marrakech	à Intervention du Bureau de la section de l'AMDH de Marrakech auprès de la préfecture de police et libération de tous les détenus.
06/06/2011	Alors qu'il discutait avec des gens voulant s'enregistrer comme électeur, les CMI ont violenté deux jeunes militants.	Youssef Boumshouli et son cousin	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Marrakech	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/02/2011	Interdiction d'une marche de protestation pacifique Les citoyens ont été violentés et insultés.	Les participants à la marche Les membres de l'AMDH arrêtés : Ibrahim Nafaï, Ammar Elouafi, Mouha Oukhsass, Mustapha Chemass	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police et les forces d'intervention rapide	Meknès	
28/04/2011	Intervention violente des forces publiques au sein de la cité universitaire contre les étudiants et perquisitions des domiciles des quartiers voisins. Des étudiants ont été arrêtés et torturés dans les voitures et les postes de police.	- Étudiants des facultés des sciences et des lettres de l'université M. Ismaïl - Citoyens des quartiers riverains.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces publiques	Meknès	
29/06/2011	Des baltajis ont insultés et lancés des pierres et des bouteilles en plastique sur les manifestants au su et au vu des responsables de la police. Le secrétaire de la section locale de la Voie Démocratique a été agressé par un indicateur. Un membre du Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février a aussi été agressé par un agent de CMI et transporté à l'hôpital Mohammed V.	Abderrahman Abibi : Secrétaire de la section locale de la Voie Démocratique. Hassan El Bergui : Membre du Conseil local d'appui au Mouvement du 20 février De nombreux manifestants	Mouvement des jeunes du 20 février	Les baltajis	Meknès	
13/03/2011	Intervention violente contre un sit-in organisé par la coordination du 20 février. Plusieurs blessés et arrestation de plus de 20 manifestants	Arrestation de plus de 20 manifestants	La Coordination du 20 février à Mohammedia	Les forces d'intervention rapide	Mohammedia	
05/04/2011	Arrestation d'un internaute de Mohammedia accusé d'avoir envoyé un email où l'on prétend qu'il insulte la directrice de l'information de la chaîne publique 2M, Samira Sitail.	Omar Heddouchi,	Internaute	La police judiciaire de Rabat	Mohammedia	
22/05/2011	Les forces de sécurité ont intervenu violemment pour interdire les trois manifestations. La répression a fait de nombreux blessés et arrestations parmi les manifestants.	Les manifestants	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Mohammedia	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
20/03/2011	Un groupe de personnes sous les ordres du Président du Conseil municipal ont agressé un militant dans un café.	L'enseignant Mhamed Naciri	Militant de la Coordination d'appui au Mouvement du 20 février	Le Président du Conseil municipal et membre de la Chambre des conseillers.	Mrirt	
24/08/2011	Intervention musclée pour interdire une rupture collective du jeûne sur une place publique à laquelle le Mouvement a appelé. Des jeunes ont été gravement blessés.	Les activistes du Mouvement dont Mouna	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Mrirt	
04/03/2011	Arrestations de 3 jeunes distribuant des appels au sit-in du 6 mars.	Adil Akid, Mourad Mokhtari, Mohamed Ajâoun	Mouvement du 20 février	Éléments des services de renseignements en civil	Nador	Ils ont tous subi des interrogatoires puis relâchés une heure après.
22/05/2011	Intervention violente contre les manifestants dans deux marches séparée et agression d'un enfant âgé de 5 ans.	Enfant de 5 ans	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Oujda	L'enfant est entré en réanimation à l'hôpital al-Farabi.
La semaine précédant le 20 février	Enlèvement du jeune Mustapha Koumri	Mustapha Koumri	Jeune du mouvement du 20 février	Les services de renseignements	Rabat	Relâché au bout de 36 heures.
20/02/2011	Actes visant à compromettre la réputation et portant atteinte à la dignité des militants(es) du Mouvement du 20 février. Montage d'une photo d' Amina Boughalbi avec le président du Polisario; photo montrant Nizar Bennamate au sein d'une église; le piratage et la fermeture de sites, de blogs, de comptes facebook, et parasitage des lignes téléphoniques des militants du Mouvement et des organismes le soutenant.	Amina Boughalbi, Nizar Bennamate, Sabir Bouddouh, Sanae Saadani, Oussama Lakhliifi.	Jeunes du Mouvement du 20 février	Les services de renseignement	Rabat	
21/02/2011	La Présidente de l'AMDH a été agressée à deux reprises ; d'abord avec des gourdins puis alors qu'elle accordait une interview à une agence de presse, un grand responsable de la sécurité a donné l'ordre de l'agresser. Elle a été	la Présidente de l'AMDH Khadija Ryadi	L'AMDH	un grand responsable de la sécurité et les forces d'intervention rapide	Rabat	

	gravement blessée dans différentes régions du corps et notamment au niveau de la tête et de l'abdomen. Elle a été transportée d'urgence à l'hôpital Avicenne.					
21/02/2011	Répression d'un sit-in pacifique du Mouvement du 20 février. Plusieurs blessés ont été transportés à l'hôpital Avicenne.	Rabiâ Bouzidi, Driss O'Mhand, Mohamed Sbar, Adil Yousfi et d'autres.	Jeunes du Mouvement du 20 février et des militants droits-humanistes:	les forces d'intervention rapide	Rabat	Rabia Bouzidi présente une fracture de l'arc antérieur des 10 ^e et 11 ^e côtes droites.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
22/02/2011	Répression d'un sit-in de solidarité avec le peuple libyen organisé par le Réseau démocratique de solidarité avec les peuples. De nombreuses militantes et militants et des citoyens ont été agressés.	Le Vice-président de l'AMDH Abdelilah Benabdesslam, Membres du Bureau central de l'AMDH : Samira Kinani et Abdelkhalek Benzekri, Boubker Houcine, Youssef Makouri, Hicham Cherkaoui, Mohamed Nouhi (téléphone portable confisqué et cassé), Houcine Boukbir, Mohamed Bennani (transporté aux urgences), Des jeunes du Mouvement du 20 février : Achraf Taïeb Koujane, Mountassir Drissi (appareil photo confisqué), Yassin Bezzaz, Sanae Salmi (violente par le wali de la sûreté de Rabat).	Membres du Réseau démocratique de solidarité avec les peuples, Mouvement du 20 février et des citoyens.	Les forces auxiliaires et les forces d'intervention rapide	Rabat	
27/02/2011	Incursion au siège de la section de l'AMDH après avoir cassé la porte. La documentation a été éparpillée.	Section de l'AMDH de Rabat	Section de l'AMDH de Rabat	Des inconnus	Rabat	
06/03/2011	Intervention violente des forces de répression contre les jeunes qui organisaient une manifestation artistique de sensibilisation. Saisie des mégaphones; tabassage et coups de pieds à l'encontre des jeunes.	Plusieurs jeunes blessés.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces d'intervention rapide	Rabat	
20/03/2011	Répression des enseignants licenciés en sit-in à Rabat. Un enseignant licencié a été transporté dans un état très grave à l'hôpital Avicenne.	Plusieurs enseignants	Enseignants licenciés	Les forces publiques	Rabat	
30/04/2011	Les forces de répression ont investi les lieux du siège de l'UMT et ont réprimé les diplômé(e)s chômeurs, cassé les vitres et les équipements de l'administration.	Les diplômé(e)s chômeurs	L' Association Marocaine des diplômés chômeurs au Maroc	Les forces de répression	Rabat	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
15/05/2011	Suite à l'appel pour un pique-nique aux environs du centre de détention secret de Témara, de nombreux jeunes et des membres des forces d'appui au Mouvement ont été violentés devant l'hypermarché Asouak Salam, à Témara et devant le Parlement durant la même journée par les forces de répression en uniforme et en civil causant des victimes parmi les protestataires, les passants, les journalistes...). Certains manifestants ont été arrêtés.	Liste des blessés à Hay Riad: - Membres du Mouvement du 20 février : Hassan Maâras, Hassan Akrouid, Mehdi Soufiani, Ali Jalili. Abdelaziz Belahcen (AMDH Tiflet) Ligue Marocaine de la citoyenneté et des droits humains :Khalid Ghazali Journalistes : Bziouat (journal As-Sabah), le journaliste du canal télévisé Al-Arabiyya. Arrestations devant le Parlement : Mohamed Fajri et Harchi (Salé), Mohamed Oussama Boutahar (Coordinateur général de la Coordination des Anciens Détenus Islamistes (CADI) de Larache, Farid Moussaïd membre de CADI de Casablanca et Tarid Dani de CADI de Berrechid. A Témara, Oussama Lakhlifi a été transporté évanoui à l'hôpital Avicenne. D'autres protestataires gravement blessés ont été hospitalisés à l'hôpital Avicenne.	Mouvement des jeunes du 20 février et les forces d'appui au Mouvement	Les forces publiques	Rabat	Les manifestants arrêtés sont relâchés par la suite.
16/05/2011	Un membre du Bureau exécutif de l'organisation des libertés de la presse et de l'expression et activiste du Mouvement du 20 février a été enlevé de l'intérieur de l'hôpital Avicenne.	Mustapha Goumri	Mouvement des jeunes du 20 février	Des éléments de la police	Rabat	Il a été conduit dans une voiture vers une destination inconnue où il a été humilié et incarcéré isolément jusqu'à 17 heures puis il a été emmené dans un lieu éloigné entre Rabat et Salé puis relâché.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
22/05/2011	Des appareils répressifs dont certains sont vus pour la première fois dans la rue ont réprimé les manifestants. Plusieurs enfants et leurs parents ont été violentés. L'un des manifestants a été poussé devant le portail d'un immeuble et a été torturé devant son enfant âgé de 8 ans. Ils ont confisqué aux manifestants des appareils photos, des téléphones portables, ... Les forces de répression ont aussi encerclé le siège de l'UMT et lançaient des pierres vers les manifestants qui s'y trouvaient. La manifestation du soir devant la Wilaya, revendiquant la libération des détenus, a pour sa part été réprimée.	Plus de 20 manifestants arrêtés et libérés sauf 6 d'entre eux : Saïd Mouhtadi, Mohamed Ouahmane, Zouhair Adnane, Noureddine Kacimi, Khalid Goumri, Hassan Kacimi. Les blessures graves concernent : Mohamed Samoud ; Oussama Lakhlifi.	Mouvement des jeunes du 20 février	Forces de répression différentes dont les forces « Blair » constituées de militaires portant l'uniforme des CMI.	Rabat	
28/05/2011	les différentes forces de répression ont surpris, pourchassés et violentés les citoyens qui arrivaient au boulevard Mohammed V pour participer au sit-in pacifique.	De nombreuses militantes et militants dont Aziz Bahi (membre du Congrès National Ittihadi et de l'organisation de la Jeunesse Ittihadi).	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
28/05/2011	Un journaliste a été poursuivi et menacé d'assassinat.	Omar Radi	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
01/06/2011	Intervention des forces de répression lors du sit-in organisé devant le ministère de la communication et arrestation de militants.	Arrestation de : Aziz Idamine Mohamed Hilali	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
06/06/2011	Les professeurs de la geôle n°9 ont été sauvagement réprimés devant le ministère de l'Éducation nationale. Un militant du Mouvement du 20 février solidaire a été arrêté ainsi que sa mère qui est enseignante.	Plusieurs professeurs ont été transportés à l'hôpital. Mountassir Sakhi arrêté..	Les professeurs de la geôle n°9	Les forces de répression	Rabat	Mountassir Sakhi a subi un interrogatoire avant d'être relâché.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
10/06/2011	Un élève a été sauvagement agressé par cinq personnes devant le siège de l'UMT. Il a été battu dans toutes parties du corps et blessé à la tête par un couteau.	L'élève Imad Eddine Hamdaoui : 16 ans	Mouvement des jeunes du 20 février	Cinq personnes au service des autorités	Rabat	
12/06/2011	Des jeunes, qui distribuait des tracts d'appel à la marche du Mouvement, ont été à quatre reprises arrêtés puis relâchés.	Plusieurs militants dont : Mountassir Drissi, Samir Alami, Nizar Bennamate, Hassan Akrouid.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de répression	Rabat	
18/06/2011	Une heure après le discours du Roi, un groupe qui fêtait le discours du Roi a harcelé et agressé au su et au vu de la police des jeunes du Mouvement dans la voie publique. C'est aussi le cas pour d'autres activistes en plein boulevard Mohammed V.	Les activistes agressés : Naïma Guellaf, Tifraz Adoura, Ibtissam, Abdeslam Labiad, Hassan Akejtaoune, Mohamed Khayi, Ali Azouaou, Yassine Bezzaz, Mehdi Belkhouja, Nizar Bennamate, Oussama Lakhlifi.	Mouvement des jeunes du 20 février	Un groupe de baltajis avec la police en renfort	Rabat	
19/06/2011	La marche a été réprimée violemment par des baltajis aidés par les forces de répression qui insultaient, battaient et pourchassaient les activistes dans les rues. Des membres des forces d'appui au Mouvement ont aussi été visés par des pierres, des œufs, menacés et l'une d'entre elles a été bloquée devant un immeuble et les baltajis lui ordonnaient sous la menace d'acclamer le Roi.	Khadija Ryadi : Présidente de l'AMDH, Abdelilah Benabdesslam : vice-président de l'AMDH, Samira Kinani : membre du Bureau central de l'AMDH, Mohamed Sassi : membre du Conseil national du PSU Soukaina Fouassi : Coordination de Rabat-Salé, Salma Maârouf : Coordination de Rabat-Salé.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les baltajis aidés par les forces de répression	Rabat	
23/06/2011	les autorités ont mobilisé différents appareils répressifs pour empêcher la Jeunesse du PADS de mener une campagne pour appeler au boycott du référendum du 1 ^{er} juillet au quartier Yaakoub al-Mansour. Des éléments de la police en civil avec en tête le pacha et les Caïds des annexes administratives ont utilisé la violence contre les militants pour leur confisquer les appels au boycott.	Le PADS	La Jeunesse du PADS	Des éléments de la police en uniforme et en civil avec en tête le Pacha et les Caïds des annexes administratives	Rabat	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
01/07/2011	<p>Le Vice-président de l'AMDH et plusieurs citoyens(nes) ont été humiliés, insultés, menacés, harcelés, poursuivis et menacés par des citoyens (baltajis). Ces baltajis brandissent les photos du Roi et les drapeaux et sont sous la protection du makhzen. Ils agressent les militants du Mouvement qu'ils traitent d' « infidèles au Roi », d'« athées », d'« irrespectueux des prescriptions du ramadan », de « prostituées », d'« homosexuels »...</p> <p>Le vendredi 18 mars 2011, ces groupes de baltajis ont manifesté devant le siège de l'AMDH, proférant des insultes au Vice-président de l'AMDH devant les éléments des appareils sécuritaires.</p> <p>Le dimanche 24 avril, à Yaâkoub El Mansour avant le début de la grande marche, le Vice-président de l'AMDH a été humilié par un groupe de baltajis qui ont tenté de l'agresser physiquement.</p> <p>Le 1er mai, alors qu'il suivait les marches de la fête du travail, organisées par les différentes centrales syndicales, un groupe de baltajis est sorti des rangs d'une manifestation pour l'humilier.</p> <p>Le 26 juin, un groupe de baltajis a menacé Abdelhamid Amine de lui faire goûter « sa part » d'humiliation et de violence qu'ils ont commises à l'encontre de la Présidente de l'AMDH au quartier.</p> <p>Le 30 juin, les baltajis portaient un cercueil portant les noms de personnalités de grande renommée parmi les forces vives du pays dont Khadija Ryadi, la présidente de l'AMDH et Amine Abdelhamid. La première agression d'Abdelhamid Amine par les baltajis a eu lieu pendant la manifestation ; puis lorsqu'il accordait une interview à l'agence Reuters concernant la position de l'AMDH de la Constitution amendée, les baltajis l'ont insulté, poussé pour arrêter pratiquement l'interview ; ensuite, lorsque les forces de sécurité ont frayé un passage pour que de petits groupes de sympathisants du Mouvement du 20 février puissent se retirer, Abdelhamid avec quelques personnes se sont trouvés encerclés par des baltajis qui les humiliaient, leur crachaient aux visages, les tiraient de tous cotés, les violentaient, les traitaient de « traîtres », de « suppôts » et les menaçaient pour acclamer le Roi et devant la police, ils lui ont donné des coups de pieds et lui ont versé dessus le contenu liquide d'une bouteille. En même temps un autre groupe de baltajis agressait à l'aide de fils électriques d'autres sympathisants du Mouvement en l'occurrence Nidal Salam Hamdache, membre du Bureau central de l'AMDH et Amina Bridaâ, membre de la Commission administrative qui ont été transportées aux urgences où elles étaient pourchassées par un baltaji armé d'un couteau.</p>	<p>Abdelhamid Amine : Vice-président de l'AMDH, Coordinateur adjoint du Comité de suivi du Conseil national d'appui au Mouvement du 20 février.</p> <p>Nidal Salam Hamdache membre du Bureau central de l'AMDH,</p> <p>Amina Bridaâ : membre de la Commission administrative de l'AMDH et du Bureau régional de Kénitra de l'AMDH</p>	Mouvement du 20 février	Les baltajis et les forces de répression	Rabat	Lettre d'Amine Abdelhamid adressée à messieurs le Ministre de l'Intérieur, le Directeur du Secrétariat particulier du Roi, le Premier ministre, le Ministre de la Justice dont l'objet est : « la sécurité physique d'Abdelhamid Amine et de militants du Mouvement du 20 février et de ses sympathisants est en danger et leurs vies menacées. Que les responsables assument les rôles qui leur sont dévolus. »
	<p>Depuis que les marches et manifestations du Mouvement du 20 février ont commencé, un bon nombre d'activistes, sont victimes de différentes sortes de harcèlement et guettés par la police. Par ces agissements, les autorités tentent de forcer les activistes du Mouvement à arrêter leur lutte pacifique. Ces derniers temps par des coups de téléphone répétés, les activistes sont menacés d'assassinat et de viol, c'est le cas d'une militante du Mouvement du 20 février ainsi que sa mère.</p>	<p>Des activistes du Mouvement du 20 février</p> <p>La jeune Widad Milhaf et sa mère</p>	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	Rabat	Lettre de la Coalition Marocaine des organismes droits-humanistes à messieurs le Ministre de l'Intérieur, le Directeur de la sûreté nationale ; objet: demande d'une enquête urgente sur les menaces d'assassinat et de viol.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
20/08/2011	<p>J'ai de nouveau subi cette nuit les exactions (encerclement, harcèlement, poursuite acharnée, insultes vulgaires, humiliations,...) de ces forces auxiliaires des services de police, non régulières, connues sous le nom de « baltagis » qui sont actuellement utilisés comme escadrons de la terreur et qu'ils peuvent se transformer demain en escadrons de la mort.</p> <p>Quand la marche a atteint l'immeuble as-Saâda, on a été surpris par l'arrivée d'un groupe de citoyens entourant un grand drapeau marocain, brandissant des portraits du Roi du Maroc, disposant de moyens logistiques importants et scandant des mots d'ordre. J'ai pu savoir qu'il s'agissait du fameux groupe de « baltagis » qui assumaient leur rôle traditionnel consistant à provoquer les manifestants, à exercer la violence verbale et matérielle.</p> <p>Les manifestants sont passés par une autre rue débouchant sur le Bd Mohammed V ; la marche est finalement arrivée devant le parlement.</p> <p>Avant de mettre fin à la manifestation, les jeunes ont voulu présenter un sketch sur le Mouvement du 20 février en rapport avec le makhzen. Sans préavis préalable des centaines de policiers et autres éléments des forces de l'ordre sont intervenus violemment avec leurs matraques, bousculant et distribuant des coups de pieds sans égard. Tout de suite après, et sans transition, le groupe des baltagis s'est installé en toute liberté – à l'endroit d'où on a été « chassé » - avec leurs slogans haineux contre le Mouvement du 20 février.</p> <p>J'ai quitté les lieux. En arrivant à la grande place de la poste, j'ai soudain senti juste la présence des baltagis ; l'un d'eux a crié, en arabe bien sûr : « c'est lui Abdelhamid AMINE, c'est lui le traître, le mangeur du Ramadan, l'agent du Polisario,... » et autres insultes et menaces.</p> <p>Quelques amis partisans du Mouvement sont restés à mes côtés. Le nombre des baltagis s'est mis à augmenter : une quarantaine environ. On marchait et les baltagis me harcelaient, tout en proférant des insultes vulgaires et humiliantes ; de temps à autre je criais « Vive le Peuple, Vive le Peuple,... ». C'était l'expression magique qui me permettait de supporter cette situation difficile et qui en même temps les tétanisait et les faisait même taire pour un moment !!</p> <p>En arrivant au siège de l'UMT, notre nombre avait beaucoup augmenté. L'un des baltagis nous a jeté une grosse pierre qui heureusement a raté sa cible. Enfin les forces de l'ordre sont réapparues officiellement et n'ont trouvé aucune difficulté pour les dégager.</p> <p>J'ai interpellé le commissaire de police qui dirigeait les opérations pour protester contre la collusion forces de sécurité – baltagis et contre leur « neutralité négative » alors qu'ils ont vu et entendu le harcèlement [...] et même la violence contre les militants du mouvement du 20 février comme ce fut le cas pour le jeune Mountassir Idrissi qui a été violenté [...] bien après la fin de la manifestation.</p> <p>Je considère – comme je l'ai affirmé dans ma 1^{re} lettre – que l'Etat marocain joue avec le feu quand il recourt à l'utilisation des baltagis pour réprimer les manifestants du Mouvement du 20 février. Je réaffirme que ma sécurité personnelle, mon intégrité physique sont en danger et que ma vie même reste menacée par les agissements des baltagis objet de ma première lettre.</p> <p>J'affirme également que les agissements des baltagis et de leurs manipulateurs, ne peuvent m'effrayer ; je ne suis pas de la trempe de ceux qui par peur vont se cacher dans un trou comme des souris. En outre, je ne prendrai personnellement aucune précaution particulière pour garantir ma sécurité physique et mon droit à la vie comme je l'ai déjà écrit dans ma 1^{re} lettre. Je considère que vous assumez en tant que Ministre de l'Intérieur, Gouvernement et Pouvoir l'entière responsabilité de ce qui pourra attenter à ma sécurité physique et à ma vie dans l'avenir.</p>	<p>Abdelhamid AMINE Vice-Président de l'AMDH (Association Marocaine des Droits Humains) Coordinateur Adjoint du CNAM20 (Conseil d'Appui au Mouvement du 20 Février) Mountassir Idrissi Plusieurs activistes du Mouvement</p>	Mouvement du 20 février	Les baltagis et les forces de répression	Rabat	<p>Objet : J'accuse vos services de sécurité de jouer avec le feu, de menacer mon intégrité physique et ma vie, suite aux harcèlements exercés la nuit du 20 août par les baltagis antis mouvement du 20 février.</p> <p>Copies de cette lettre à Messieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directeur du Cabinet Royal - Le Premier Ministre. - Le Ministre de la Justice

28/08/2011	Des activistes du Mouvement distribuait au centre de la ville portaient des chandelles, des roses et des dattes avant qu'ils ne leur soient confisquées et les jeunes activistes pourchassés par les forces de répression qui ont arrêté certains d'entre eux.	Des activistes du Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	Les agents des Compagnies Mobiles d'Intervention (CMI)	Rabat	Les jeunes ont été relâchés.
12/04/2011	Plus de 13 militants ont été arrêtés	Liste des détenus : Jaouad Faloussi, Abdelhadi Maghzal, Abdelaziz Belmchicha, Abdelali Goumir, Aziz Lachhab, Jamal, Marouan Dadouch, Kamal Barmak, Mohamed Najli.	Mouvement du 20 février, la Coordination des diplômés et les victimes de Najat	Les appareils de répression	Safi	Les détenus ont été relâchés après le sit-in organisé devant la wilaya de la province.
15/04/2011	Les forces de l'ordre ont réprimé des jeunes qui distribuait des appels à la marche du Mouvement causant des blessés graves.	Parmi les blessés : Othmane Hanzar, Zardane en état d'évanouissement et 40 autres.	Mouvement du 20 février	Les forces de l'ordre	Safi	
29/05/2011	Les forces de répression ont intervenu violemment contre les habitants à Hay Kaouki et à Sanya où ils ont perquisitionné les domiciles d'un bon nombre de citoyens et ont démantelé un campement de jeunes au quartier M. Hassan leur confisquant tentes, mégaphones et banderoles. Devant le collège Bir Anzarane, les forces de répression se sont accaparées de la voiture et des mégaphones. Cette répression a fait de nombreux blessés et des arrestations.	Liste des détenus: Farid Afritoun: vice-président de l'AMDH section Safi, blessé à l'épaule, la tête et la jambe gauche / Abdeljalil Akadil, Othmane Hanzar, Mustapha Hadiri, Amine Amouaji, Mohamed Chamlali, Hafid Yassine, Abdelbassit Dhiba, Noueddine Alguerrab, Salima Abdelilah, Hicham Biya, Khalid Roudani, Rachid Bannouh, Mohamed Abdelouahed. Omar S. Liste des blessés : Abdelkhalek Belkhiliya, Oussama Ahoufir, Abdellah Maâchi, Maître Mohamed Kabnani,	Mouvement du 20 février	Les autorités publiques	Safi	Le lendemain, la police a relâché les détenus par groupe et leur a confisqué les téléphones portables. Certains activistes ont été conduits loin de la ville. Une équipe dirigée par le chef de la police judiciaire nommé Al Hamed les a déshabillés, torturés, menacés de viol et les obligeait à acclamer le Roi et le makhzen.

		Kamal Saâdi, Abdelilah Atrich, Nordine Jaber, Saïd Amine.Kamal Ammari (agressé par 7 policiers près de Dar Bouaouda).				
--	--	---	--	--	--	--

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
02/06/2011	Kamal Ammari, membre du Mouvement (30 ans), a été agressé par les forces de répression pendant la marche pacifique du dimanche 29 mai. Il a été grièvement blessé au niveau de la tête, les yeux et les genoux. Après hospitalisation, il a perdu la vie le 02 juin 2011.	Kamal Ammari est décédé à l'hôpital Mohammed V de la ville.	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Safi	
05/06/2011	Un citoyen a été enlevé par quatre policiers en civil dans une Renault 19 de couleur grise. A 23 heures, les kidnappeurs l'ont accompagné chez lui menotté et ont fouillé la maison de fond en comble pour confisquer les PC s'y trouvant et des photos avec sa CIN. Il a été reconduit vers une destination inconnue.	Abdelfettah Dahaj	Un citoyen handicapé	Quatre policiers en civil	Safi	
17/06/2011	Un citoyen s'est immolé par le feu le mercredi 15/06/2011 suite à la décision de démolition de son domicile en construction prise par les autorités.. Il est décédé au centre hospitalier à Casablanca.	Salam Allouli (56 ans)	Un citoyen	Tentative de démolition du domicile par les autorités	Safi-Sabt Gzoula	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
23/06/2011	La famille du martyr a été visitée par la brigade nationale chargée d'enquêter sur le dossier de l'assassinat du martyr qui lui a proféré des menaces et qui a fait de même à l'encontre de tous les témoins oculaires de l'assassinat.	La famille du martyr Kamal Ammari et les témoins oculaires	Famille du martyr Kamal Ammari et témoins oculaires	la brigade nationale (composée de 12 éléments) chargée d'enquêter sur l'assassinat du martyr.	Safi	Un sit-in a été organisé devant la cour d'appel de Safi le 23/06/2011.
06/07/2011	Les autorités locales ont privé un activiste du Mouvement du 20 février de son emploi comme mandataire au marché de gros sans justification légale.	Mustapha Sandiya (marié et père de 2 fils)	Mouvement des jeunes du 20 février	Les autorités locales	Safi	
23/08/2011	Le Président de la section et deux membres de la Commission administrative de l'AMDH ont été convoqués pour comparaître devant le tribunal de première instance le 14 septembre 2011 accusés selon l'article 42 du Code de la presse qui stipule l'emprisonnement pour une durée allant d'un mois à un an et une amende de 1 200 à 100 000 dirhams ou l'une des deux sanctions et ce en raison du communiqué émis par le Bureau de la section le 2 août 2011 dans lequel il revendique l'ouverture d'une enquête intègre et autonome en ce qui concerne les événements du 1 ^{er} août 2011 et la libération de tous les détenus sans condition.	Président de la section de l'AMDH : Abdelghani El Aounia Membres de la Commission administrative de l'AMDH : Mohamed Mribah Mohamed El Yassir	Association Marocaine des Droits Humains	Le procureur du Roi	Safi	
07/05/2011	Tentative d'enlèvement d'un activiste dans la voie publique (route de Kénitra près de la station des bus).	Mjid Chhiba membre du Bureau de l'AMDH section de Salé et du Mouvement du 20 février.	Mouvement des jeunes du 20 février	Deux officiers de police en civil dans une voiture Dacia noire.	Salé	
28/05/2011	La marche du Mouvement du 20 février au quartier al-Oued a été réprimée. Les manifestants ont été violentés et plusieurs d'entre eux blessés. Certains jeunes ont été arrêtés soit avant la marche soit dans l'avenue Annasr.	Plusieurs blessés dont : Fadil Attouch: fracture au bras. Arrestation de : Mohamed Allal Fajri Vice-président de l'AMDH section Salé. Amine Lakbab Mounir El Harrak Adil Karam Confiscation des téléphones portables et des caméras des activistes.	Mouvement des jeunes du 20 février	les forces de sécurité	Salé	Les détenus ont été relâchés cinq heures après leur arrestation.
20/02/2011	Une marche pacifique a été violemment réprimée causant des blessures graves de plusieurs activistes dont l'un d'entre eux a succombé à ses blessures à l'hôpital	Plusieurs activistes et notamment Karim Chaïb (martyr)	Un citoyen	Les forces de répression	Séfrou	

	Mohammed V.					
20/02/2011	Deux activistes ont été agressés et laissés par terre sans aucun secours. Les victimes considèrent cette agression comme une tentative d'assassinat.	Ezzeddine ElManjli : Secrétaire local de la Voie Démocratique Et Abdelmoula Kanouni	Membres de l'AMDH	Les forces de l'ordre	Séfrou	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
16/06/2011	Tout près du siège de la CDT, le Secrétaire local de la Voie Démocratique, a été agressé par un agent de la brigade nationale de la police judiciaire. La victime a été transportée à l'hôpital à Fès.	Ezzeddine ElManjli : Secrétaire local de la Voie Démocratique	Membre du Conseil d'appui au Mouvement du 20 février	Un policier de la brigade nationale de la police judiciaire	Séfrou	
20/04/2011	Des jeunes ont été tabassés par les forces de répression et l'un d'eux arrêté.	Driss El Idrissi	Mouvement du 20 février	Les forces publiques	§Sidi Slimane	Il a été relâché le même jour.
19/05/2011	Deux élèves ont été humiliés et arrêtés.	Abdelilah Abich et Abdelkhalek Seddiki	Mouvement du 20 février	Un officier de police	Sidi Slimane	Ils ont été relâchés le même jour.
22/06/2011	A 18h30, un membre de la Coordination a été tabassé près de la Province par des baltajis qui ont quitté l'activiste ensanglanté. Il a été transporté à la clinique. Un autre baltaji a attaqué verbalement les membres de la Coordination et les a traités de tous les noms et pour finir par pourchasser un membre par sa Citroën dont l'immatriculation est 56115-->6 en menaçant d'écraser le membre et ce devant le commissaire nommé Larbi, les services de renseignement, Zouhaïr le chef de la brigade de sécurité et d'autres policiers.	Abderrahim Machrouh, membre de la Coordination d'appui au Mouvement du 20 février	Mouvement du 20 février	La police, les baltajis et surtout le nommé Aziz Najd et le propriétaire de la Citroën	Sidi Slimane	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
27/06/2011	Lors de la manifestation pour le boycott du référendum, les baltajis renforcés par les autorités ont agressé des activistes du Mouvement moyennant des insultes, des jets de pierres, des coups de bâton, des coups de poing.	Liste des blessés : Abdellatif Brioual : Trésorier de la section de l'AMDH : certificat médical d'inaptitude (CMI) de 15 jours ; Mohamed Chajri : CMI de 18 jours ; Brahim El Mohammadi : CMI de 15 jours ; Mustapha Siabri : CMI de 23 jours ; Youssef Achbar : CMI de 20 jours ; Thami ElOuahdani : CMI de 23 jours ; Daoudi Charki : CMI de 10 jours ; Mustapha Naji : CMI de 15 jours ; Marouane Lakouid : CMI de 15 jours ; Anas El Ghomri : CMI de 13 jours ; Ali Laâgan : CMI de 15 jours.	Mouvement du 20 février Forces d'appui au Mouvement	Des baltajis	Sidi Slimane	
22/05/2011	Après l'investissement des lieux et sans interdiction préalable de la marche pacifique ni avertissement pour l'évacuation des lieux, les forces de répression ont intervenu violemment avec des gourdins contre les manifestants, les pourchassant dans les avenues et dans les rues et proférant des insultes à leur encontre.	Liste des blessés : Hamid Haddouchi CIN N° PA 1256 : Blessures graves au niveau du dos et de la cuisse. Mohamed El Badaoui CIN N° BJ 352740 : Blessures graves au niveau des cuisses et de gravité moyenne au niveau de l'avant-bras ; Ahmed Sbaï CIN N° EB 115181 : Blessure dorsale de gravité moyenne. Les cas d'évanouissement : Jalal Laânaya et Mohamed El Badaoui transportés à l'hôpital.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité, les CMI, les forces auxiliaires...	Smara	Une lettre a été adressée à ce propos par la Coordination du 20 février à Human Rights Watch.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
15/05/2011	Les membres de la Coordination des Anciens Détenus Islamistes (CADI) ont été empêchés de rejoindre le pique-nique de Témara et ont organisé un sit-in devant la Wilaya. A la fin du sit-in des activistes ont été arrêtés.	Ibrahim Ahizoune, Mohamed Chahboune et Chahboune Mfaddel	Membres de la Coordination des Anciens Détenus Islamistes (CADI)	Les forces de sécurité	Tanger	Mohamed Chahboune et Chahboune Mfaddel ont écopé cinq mois de prison ferme.
21/05/2011	Une patrouille a violenté des jeunes qui distribuait des appels à la marche du 22 mai à la Place des nations.	Mustapha Maârouf Hicham Foughali	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Tanger	.
22/05/2011	Les forces de l'ordre ont bloqué toutes les issues menant vers la Place. Elles arrêtaient toute personne scandant un slogan avant de les disperser violemment les manifestants. Elles ont utilisé des fourgonnettes blindées pour renverser les manifestants qu'elles insultent et humilient. Les forces de répression ont eu aussi recours au jet de pierres contre les manifestants, à la perquisition de domicile et l'arrestation de citoyens dans leurs foyers familiaux. Les arrestations ont dépassé 197 personnes dont 7 femmes. Les blessures sont de gravité différente. Un témoin oculaire a vu des forces de répression en civil vêtir un citoyen en uniforme avant de le tabasser.	Liste des 21 détenus: 1-Mohamed Saïd Sital: Enseignant (SNE/CDT) ; 2-Abdelali Laâzizi : salarié (CDT) ; 3-Abdelilah Chikar ; Gérant d'une entreprise ; 4-Abdelaziz Kaskassi : Commerçant ; 5-Abdelhamid Aberkach : électrotechnicien ; 6-Rachid Jebbari : Chauffeur et membre du Bureau local du syndicat des taxis/CDT ; 7-Rachid Boukantar : commerçant ; 8- Lamfadal ben Tastit : Enseignant (SNE/CDT) ; 9-Mohamed Rakrak : artisan peintre ; 10- Abderrahaman Benallouch : employé (CDT) 11-Mustapha Sbaï : commerçant 12-Mohamed Amdid : manutentionnaire 13-Abdeslam Bakmine : commerçant 14-Mustapha Skimane : Enseignant (SNE/CDT) ; 15-Yassine Alamba 16-Anas Rioussi ; 17-Saïd Chaâbi 18-Hamza Zahri : marin ; 19-Anas Bouazza ; 20-Younès Mesbahi 21-Ahmed Azzouzi : Activiste (Association Massinissa)	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de sécurité	Tanger	La cour d'appel a annoncé la liberté provisoire pour 14 détenus et le dossier est reporté au 2 juin. Les 7 détenus n'ayant pas bénéficié de la liberté provisoire sont : Yassine Alamba, Anas Rioussi, Saïd Chaâbi, Hamza Zahri, Anas Bouazza, Younès Mesbahi, Ahmed Azzouzi. Le dossier a été reporté au 6 juin pour reconsidérer la requête de convocation du ministre de l'Intérieur, du Directeur de la Sûreté nationale et de l'Inspecteur général des forces auxiliaires. Le parquet au tribunal de 1 ^{re} instance a auparavant libéré les trois mineurs (Abdelhakim El Hihi, Bilal Douibate et Abderrahim Attou). Tous les détenus ont été finalement acquittés sauf Younès Mesbahi (1 mois de prison ferme).

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
25/02/2011	Alors qu'il distribuait des tracts appelant à participer à la marche pacifique, un activiste est arrêté.	Ayman El Hadad : membre de l'AMDH section de Tanger	Membre de l'AMDH section de Tanger	La police	Tanger	Il a été relâché
27/02/2011	13 citoyens ont été enlevés dans les places publiques et les cafés durant l'après-midi	Enlèvements et arrestations de 13 citoyens	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de l'ordre	Tanger	
27/02/2011	Un sit-in a été réprimé et a connu des arrestations et des enlèvements d'activistes.	Majda Nour et cinq autres personnes dont Ayman Elhaddad, Yassine Bezzaz, Rochdi Elaoula, Khalil Elhaddad, Fadoua	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces de police	Tanger	
29/05/2011	Après la répression d'un sit-in pacifique, les manifestants à Beni-makada ont affronté les forces publiques et les forces armées royales par des jets de pierres ce qui a fait de nombreux blessés des deux cotés. La défense des détenus a découvert que des forces armées royales ont intervenu aux cotés des forces auxiliaires et de la sûreté nationale et ce après consultation des noms des victimes. Les forces de répression blessées sont : Les agents de la sûreté nationale : Abdellatif Ameziane, Hafed El Ghaouti, Abderrahim El Ouardi, Mohamed Sahli. Les blessés des forces armées royales : Mustapha El Merzouki, Ismaïl El Yamani, Mohamed Ramz, Mohamed El Ghazouane, Khalid El Ghazi, Mohamed hattouch, Rachid Bouizane. Les blessés des forces auxiliaires : Hassan Touirtou, Larbi Mokhtari, Abdellatif Safsaf, Mohamed Bahlil, Mustapha Dandamoune, Mohamed Ayoub, Driss Chbihi, Abderrahim Oukherrou, El hassane El fair, Nourdine Hayouni, Mourad Hicham, Tarik sayyad, Mohamed Foukani..	Dans ce dossier, sont poursuivis 10 citoyens dont 3 sont en liberté tous sans appartenance politique : Youssef Krikich : 29 ans Mohamed El Amrani : 20 ans Mohamed Ayad : 21 ans Abdeslam Dourra : 26 ans Yassine El Khaldi, El Mehdi El Haloui, Laïla El Moujahid Les jeunes poursuivis en liberté : Mokhtar Laâbi : 24 ans Hassan Haddou El affari : 23 ans Zouhair El Azzouzi. Liste des blessés: Driss Idrissi : certificat d'inaptitude de 15 jours. Youssef Kak : certificat d'inaptitude de 8 jours El Ghadir : certificat d'inaptitude de 7 jours Houcine Outallat : certificat d'inaptitude de 50jours Ali Tyassir : Blessures dans les différentes parties du corps Hicham El Guertit : certificat d'inaptitude de 5 jours Mustapha Charaf : certificat d'inaptitude de 5 jours An-Nouâma El Ghazi : certificat d'inaptitude de 5 jours Mustapha Nhaïli : certificat d'inaptitude de 5 jours Mae Al Aynine (dame) : certificat d'inaptitude de 5 jours L'enseignant Ouakkas certificat d'inaptitude de 5 jours Amayour : blessures au niveau des pieds.	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces armées royales, les forces auxiliaires et la sûreté nationale	Tanger	La défense a requis du tribunal de convoquer le ministre de l'Intérieur, le commandant de la caserne militaire n° 42 bis de Tanger, le commandant de la caserne d'Ouarzazate afin de déterminer qui a donné l'ordre de l'intervention violente contre les habitants. Le procès a été reporté au 17 juin 2011.

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
20/02/2011	Arrestation de manifestants à la suite de la marche organisée.	14 manifestants	Mouvement des jeunes du 20 février	Les forces publiques	Tétouan	La cour d'appel de Tétouan a condamné le 17 mars 2011 : Mohamed Tamsamani : 10 ans de prison ferme et une amende de 20.000 dhs. Ce verdict a été réduit le 26 avril 2011 à 4 ans de prison ferme. Elle a prononcé le 17 mars les verdicts qui ont été réduits le 03 mai 2011: La prison ferme pour : 2 détenus : 18 mois 1 détenu : 1 an. 10 détenus : 1 an de prison ferme.
29/04/2011	Les familles des détenus du Mouvement du 20 février, suite aux actes de vandalisme visant à saboter la marche, ont observé un sit-in illimité depuis le lundi 25 avril devant la cour d'appel de Tétouan pour la libération de leurs fils. Les appareils sécuritaires et les autorités locales ont envahi les lieux le jeudi soir sans préavis et ont démantelé le campement détruisant tous les biens des familles.	Les familles des détenus du Mouvement du 20 février	des familles des détenus du 20 février	Les appareils sécuritaires et les autorités locales	Tétouan	
22/05/2011	Avant le début de la marche que le Mouvement voulait organiser à partir de Place M. El Mehdi, les forces de répression ont intervenu dès que les premiers slogans ont été scandés en battant les militants à l'aide de gourdins, pourchassant et en arrêtant les activistes et d'autres citoyens dans rues avoisinantes et ce durant plus de deux heures.	Liste des blessés : Achraf Oulad Lafkih, Mouad Acharki Chakib El Bouazzaoui (chute de trois dents et fracture de l'os de la joue droite), Saïd Moussa, Bilal Kennoune, Ilias Beniaïch, Ahmed El Ghazi, Ahmed Khoumsane, Mustapha Younès, Khadija Moussa, Youssef Ouassim (avocat au barreau de Tétouan), Driss Benzahar, Mustapha Belotour, Chadia Bensallam, Oumâima Krissifi, Nadir Douali, Ali Chairi, Abderrahim Ziani, assia Lamrabet, Marouane Benfares, Mounia Bardouz, Abdelali Aït Benhar, Bilal Krikech. Les citoyens violentés et relâchés : Mohamed	Mouvement du 20 février	Les forces publiques en civil ou en uniforme	Tétouan	Tous les détenus ont été relâchés vers 22 h 30.

		Reda Slaoui (avocat), Mustapha El Haddad (avocat), Adnane Setti, Mustapha El Mada.				
--	--	--	--	--	--	--

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
29/05/2011	Juste avant le début de la marche du Mouvement du 20 à Place M. Mehdi, les forces de répression ont tabassé les activistes.	Liste des blessés : Ismaïl Jebbari : Président de la section de l'ANDCM, Ahmed El Amrani, Mohamed Abghi, Omar Ziani, El Janid El Haddad, Hamid Fazzaga.	Mouvement du 20 février	Les autorités publiques	Tétouan	
16/06/2011	Des leaders de la Jamaâ Adl wa-Ihsane (Justice et Bienfaisance) ont été sujets à une campagne de dénigrement par la publication de photos et vidéos « intimes ».	Nadia Yassine Youssef El Alami Slimani Chibani Safae Settari	Des leaders de la Jamaâ Adl wa-Ihsane (Justice et Bienfaisance)	Les autorités et ladite Jeunesse royale avec l'emblème du Royaume		
16/06/2011	La mise à feu de la voiture d'un syndicaliste, droits-humaniste et membre du Mouvement du 20 février. La voiture garée près de chez lui au milieu d'autres voitures était la seule incendiée avec tout ce qu'elle contenait.	Rachid El Boukouri Sa voiture mise à feu.	Mouvement du 20 février	De nombreuses pistes conduisent vers la responsabilité des autorités publiques	Taounate	
19/06/2011	Les appareils répressifs ont violemment attaqué les activistes du Mouvement du 20 février qui participaient à la marche de protestation sur la route nationale n° 6. Cette intervention a entraîné des blessures plus ou moins graves parmi les activistes.	Parmi les blessés : Abderrahmane Mannay : blessé à la tête et au visage.	Coordination d'appui au Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Taurirt	
04/05/2011	Convocation et interrogatoire du jeune en état de liberté et agaceries continuelles à cause de ses opinions et ses écrits dans son blog personnel intitulé « la république d'El Aouni » ou de ses écrits sur facebook et Twitter.	Khalid El Aouni	Mouvement du 20 février	Commissariat de police à Laâyoune et la police provinciale de Taurirt.	Taurirt	
20/08/2011	Suite à l'appel à la marche pacifique, les forces de répression ont occupé la place sise devant le siège de la province. Dès l'arrivée des citoyens, les forces de répression les ont dispersés avec violence. Ainsi, plus de dix activistes ont été blessés dont trois dans un état grave.	Les blessés graves : Abdelaziz Rami : fracture au niveau des hanches transféré à Oujda et ayant subi le lendemain une opération qui lui a coûté vingt mille dirhams. Abderrahim El Ouafi : contusions au niveau de la tête et du nez et une déchirure musculaire au niveau de la poitrine. Boubker Moustaine : blessures graves au niveau de la tête et des oreilles. Rabeh Lakhel évanouissement.	Mouvement du 20 février	Forces de répression différentes	Taurirt	

Date	Le délit	Concerne	Qualité	Commis par qui	Lieu	Commentaire
15/05/2011	Les forces publiques ont réprimé une marche populaire organisée par le Mouvement du 20 février au centre de la ville.	Des blessures de gravité différente parmi les citoyens.	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Témara	
19/06/2011	La marche organisée par le Conseil a été violemment réprimée par les forces de répression et les baltajis.	Mohamed ben Janna (luxation au niveau de l'épaule)	Conseil local d'appui du Mouvement du 20 février	Les forces de répression et les baltajis de Mahmoud Archane	Tiflet	
20/08/2011	Un activiste du Mouvement a été menacé au lieu de son travail par des baltajis. Le Président de la section de l'AMDH et secrétaire du PSU a été pour sa part humilié et menacé de mort et de saccage de son lieu de travail par l'ex-Président du Conseil municipal	Larbi Garnou : Président de la section de l'AMDH et secrétaire du PSU Fouad El Balbal	Conseil local d'appui du Mouvement du 20 février	Mohamed Berkia ex-Président du Conseil municipal Des baltajis	Tiflet	
29/05/2011	Les forces de répression ont intervenu violemment contre la manifestation du Mouvement du 20 février et ont arrêté et fait plusieurs blessés parmi les manifestants. Les militants gravement blessés ont été transportés à l'hôpital Hassan II à Agadir.	Arrestation de 9 militants 6 blessés dont Ibrahim Outallate, membre de l'Association Tamaynoute-Tagante et président du Congrès Mondial Amazigh.	Mouvement du 20 février	Les forces de répression	Tiznit	

Conclusion:

Enfin, nous enregistrons ce qui suit:

- La revendication d'ouverture d'une enquête sur toutes les formes et les moyens répressifs utilisés à l'encontre des actions pacifiques des masses populaires, sans hésiter à faire appel à une parodie de justice pour mettre en place des procès fallacieux, où les moindres conditions d'une justice équitable sont absentes.
- La revendication de la libération immédiate de tous les détenus arrêtés suite au Mouvement du 20 février. Avec le respect de la liberté d'expression et d'opinion, de manifester pacifiquement comme le proclament la constitution et l'ensemble des conventions et accords internationaux.
- L'exaucement de toutes les revendications légitimes du Mouvement du 20 février pour la démocratie, la liberté, la dignité, la fin du despotisme et la dépravation. Nous lançons un appel à touTEs les citoyenNEs, toutes les forces démocratiques et patriotiques et l'ensemble des forces vives du pays à s'investir efficacement dans les manifestations du Mouvement du 20 février tant à l'échelle locale que nationale, la mobilisation et la participation dans les marches du 20 mars.